

## **Commission de la population et du développement**

**52<sup>e</sup> session (1<sup>er</sup> - 5 avril 2019)**

### **Déclaration de la Belgique**

#### **Débat général –**

Monsieur le Président,

La Belgique tient à réaffirmer son ferme soutien à la mise en œuvre intégrale du Programme d'Action issu de la CIPD.

1. Le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement fête cette année son 25<sup>e</sup> anniversaire. Il s'agit d'une étape importante pour évaluer le chemin parcouru en un quart de siècle dans la réalisation des objectifs que nous nous étions fixés au Caire en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs. Aujourd'hui ces objectifs s'inscrivent dans l'Agenda 2030 des Objectifs du Développement Durable. Face à ces défis, il importe plus que jamais que cette Conférence soit un succès.

2. Si des progrès ont certes été réalisés, de profondes inégalités persistent néanmoins. Dans ce contexte, la Belgique tient à vous exprimer sa profonde préoccupation pour les violations des droits humains, qui sapent les efforts consentis, que sont les violences sexuelles de tous ordres perpétrées au quotidien contre les femmes et contre les filles dans les zones de guerre en particulier. En tant que membre non permanent du Conseil de Sécurité, la Belgique accorde une attention toute particulière à cette question.

La Belgique est aussi convaincue qu'une approche holistique de la question de la santé reproductive et des droits sexuels est indispensable. Nous pensons ici encore aux zones en proie à une déstabilisation qui se prolonge de façon intolérable.

Monsieur le Président,

3. Au cours des cinq dernières années, la Belgique a mis en œuvre des initiatives qui méritent d'être soulignées :

- La création dans plusieurs grandes villes de centres de prise en charge médicale, psychologique et juridique ouverts jour et nuit aux victimes de violences sexuelles.

- La mise en place de programmes d'éducation affective et sexuelle et une formation en genre dans les établissements scolaires.

- L'accès gratuit aux contraceptifs pour les jeunes âgés de moins de 21 ans. Sur ce point, la Belgique est considérée comme un pays à la pointe.

4. Le Plan d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement et l'Agenda 2030 sont des agendas universels. C'est pourquoi la coopération belge au développement s'est engagée *avec ses partenaires multilatéraux, avec les pays partenaires et avec la société civile* à obtenir des résultats dans les pays les plus pauvres et à soutenir leurs efforts ... afin que « personne ne soit laissé de côté ».

A l'heure actuelle, plus de 200 millions de femmes qui souhaitent la planification familiale n'y ont toujours pas accès, le taux de mortalité maternelle reste élevé particulièrement parmi les très jeunes femmes : les grossesses précoces étant une cause (inacceptable) de mortalité chez les adolescentes.

C'est pourquoi, au cours des dernières années, la Belgique a clairement mis l'accent, dans sa politique de coopération au développement, sur les droits humains, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles, la santé et les droits sexuels et reproductifs.

La Belgique s'est aussi engagée dans l'initiative 'SheDecides', une initiative qui est devenue un mouvement et qui compte actuellement plus de 120.000 'Friends' dans 183 pays et des 'Champions', parmi lesquels des leaders politiques, du Nord et du Sud, qui soutiennent les droits des femmes et des filles, la santé et les droits sexuels et reproductifs. Ce sont tous et toutes des supporters de l'ICPD. Le mouvement SheDecides continue à mobiliser les parties prenantes, à faire bouger les normes et à débloquer les ressources nécessaires.

Dans ses nouveaux Programmes de coopération bilatérale avec les pays partenaires, la Belgique prête explicitement attention à la mise en œuvre du programme d'action de la CIPD, à travers l'autonomisation des femmes et des filles et à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, en améliorant notamment l'accès à l'information et aux services de qualité. À cet égard, elle coopère avec les autorités nationales, les organisations multilatérales, les ONG internationales et la société civile.

Une attention particulière est prêtée au groupe croissant des jeunes et des adolescents en Afrique.

La Belgique a augmenté son appui à l'UNFPA *qu'elle considère de par son mandat comme un* partenaire multilatéral crucial en matière de droit à la santé sexuelle et reproductive. Outre les contributions aux ressources générales et à des programmes spécifiques, la Belgique apporte un appui à UNFPA SUPPLIES qui assure l'approvisionnement en moyens de contraception moderne dans 46 pays les plus pauvres tout en veillant à atteindre les plus vulnérables.

En effet, nous sommes convaincus que l'autonomisation des femmes et des filles, l'accès à la planification familiale et aux moyens de contraception modernes sont indispensables pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable.

Nous trouvons également important de renforcer les liens entre la prévention du VIH et les droits sexuels et reproductifs, *notamment en promouvant l'utilisation de préservatifs et les méthodes de contraception, à travers notre partenariat avec ONUSIDA et le Fonds Mondial (GFATM). À cet effet, une attention particulière doit être accordée à l'approche de la stigmatisation et de la discrimination à l'égard des personnes souffrant du sida et des populations dites à risque.*

5. Enfin, il s'avère indispensable de mieux intégrer la dynamique des populations dans la planification d'un développement durable. Nous appuyons les recommandations du Secrétaire Général relatives à l'amélioration de la fiabilité des données démographiques en vue de suivre l'état d'avancement des objectifs de développement durable ; la digitalisation étant un moyen particulièrement utile dans ce domaine.

6. Monsieur le Président,

La Belgique est déterminée à construire un monde dans lequel personne, aucun enfant, aucun jeune, aucune femme ni aucune fille ne soient laissés pour compte.